



LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du bureau**

**du 20 novembre 2014**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 20 novembre, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 13/11/2014

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK  
**CHANTEAU** : M. Jannick VIE  
**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU  
**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET  
**INGRE** : M. Christian DUMAS  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS  
**ORLEANS** : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN  
**ORMES** : M. Alain TOUCHARD  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX  
**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS  
**SEMOY** : M. Laurent BAUDE

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER donne pouvoir à M. Christian THOMAS  
**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES  
**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUT  
**OLIVET** : M. Hugues SAURY  
**ORLEANS** : M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN , M. François LAGARDE , Mme Béatrice BARRUEL  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN  
**SARAN** : Maryvonne HAUTIN

M. Laurent BAUDE remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

**Nombre de délégués composant l'assemblée ..... 29**  
**Nombre de délégués en exercice ..... 29**  
**Quorum ..... 15**



## **ASSEMBLEES DELIBERANTES**

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 7 octobre 2014

Le bureau a approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 7 octobre 2014.

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique - Action foncière - Cession de terrain - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Parc d'activités de la Saussaye - Lotissement des Vallées - Rue des Douglas - Implantation de la société GRAND FRAIS MAREE - Promesse de vente et acte de vente à passer avec la société PROSOL GESTION

Le bureau a décidé de vendre à la société PROSOL GESTION, un terrain situé rue des Douglas, lotissement des Vallées, parc d'activités de la Saussaye à Saint-Cyr-en-Val, d'une surface de 45 987 m<sup>2</sup>, cadastré section AS 241, 245, 246, 248, 249, 251 et 252, moyennant le prix de 1 241 649 € HT augmenté de la TVA sur marge pour un montant de 163 102,15 €, soit un prix de 1 404 751,15 € TTC, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

## **ASSAINISSEMENT**

ASST 01 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune d'Ormes - Lotissement Le Beauvoisis (rue de Beauvoisis) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune d'Ormes pour les ouvrages situés dans le lotissement Le Beauvoisis, rue de Beauvoisis.

ASST 02 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran - Lotissement du Clos des Erables (avenue André Chêne, allée Pascual Améla, allée Marcel Piloncery et allée Paul Vaillant-Couturier) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans le Lotissement du Clos des Erables (avenue André Chêne, allée Pascual Améla, allée Marcel Piloncery et allée Paul Vaillant-Couturier).

ASST 03 - Assainissement - Réseaux et ouvrages d'assainissement - Incorporation dans le domaine public - Commune de Saran - Lotissement du Clos Vilpot (avenue André Chêne, rue Henri Barbusse) - Approbation d'un procès-verbal de mise à disposition

Le bureau a approuvé le procès-verbal de mise à disposition des ouvrages affectés à la compétence assainissement à passer avec la commune de Saran pour les ouvrages situés dans le Lotissement du Clos Vilpot (avenue André Chêne, rue Henri Barbusse).

## **FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

FMG 01 - Finances - Renouvellement de la ligne de trésorerie - Contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire - Approbation

Le bureau a approuvé le contrat à passer avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et le Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA-CIB), le domiciliataire du contrat, portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 20 000 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie.



## MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Action foncière - Commune de Fleury-les-Aubrais - Acquisition de terrain nu rue Paul Bert - Extension du parc relais Bustière - Signature d'un acte de vente avec la Société d'Economie Mixte pour le Développement Orléanais (SEMDO)

Le bureau a pris acte de la modification de l'emprise foncière à acquérir et a réitéré la décision d'acquérir auprès de la SEMDO un terrain de 686 m<sup>2</sup> situé rue Paul Bert sur la commune de Fleury-les-Aubrais, cadastré section AM 1492 n° pour 32 m<sup>2</sup> ; n° 1516 pour 39 m<sup>2</sup>, n° 1518 pour 34 m<sup>2</sup> ; n° 1524 pour 115 m<sup>2</sup>, n° 1525 pour 423 m<sup>2</sup>, n° 1271 pour 24 m<sup>2</sup> et n° 1278 pour 19 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 90 020 € HT augmenté de la TVA sur marge pour 15 260 €, pour former un prix TTC de 105 280 € auquel il conviendra d'ajouter les frais afférents à la rédaction de l'acte et a approuvé l'acte de vente correspondant à passer avec la SEMDO.

## VILLES ET TERRITOIRES DURABLES

VTD 01 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (8 rue Théophile Naudy) - Acquisition-amélioration d'un logement locatif social PLAI individuel - Attribution de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais

Le bureau a approuvé :

- l'attribution d'une subvention PLAI de 6 500 € au titre de l'Etat aux Résidences de l'Orléanais, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 184 625 € TTC pour permettre l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 8 rue Théophile Naudy, à Orléans,
- l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 500 €, au titre du dispositif « un pour un », dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 8 rue Théophile Naudy à Orléans, dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération.

VTD 02 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (Joliot-Curie, allée Joliot-Curie) - Construction de 13 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Attribution de 13 agréments PLUS et de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais

Le bureau a approuvé :

- l'attribution de 13 agréments PLUS aux Résidences de l'Orléanais dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 13 logements, situés allée Joliot-Curie à Orléans,
- l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 6 500 €, au titre du dispositif un pour un, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre la construction de 13 logements PLUS situés allée Joliot-curie à Orléans, dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,
- l'attribution d'une subvention PLUS de 32 760 € au titre de la Communauté d'agglomération aux Résidences de l'Orléanais sur une assiette prévisionnelle d'opération de 2 042 246,25 € TTC pour permettre la construction de 13 logements PLUS, situés allée Joliot-Curie à Orléans,
- la convention de subvention à passer avec Les Résidences de l'Orléanais.

VTD 03 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (89 rue d'Illiers, 4/6 rue des Bons Etats) - Construction de 2 logements locatifs sociaux PLAI collectifs - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau a approuvé :

- l'attribution d'une subvention PLAI de 15 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM VALLOGIS, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 264 029 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés 89 rue d'Illiers, 4/6 rue des Bons Etats à Orléans,



- l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 1 000 €, au titre du dispositif « un pour un », dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 2 logements PLAI situés 89 rue d'Illiers, 4/6 rue des Bons Etats à Orléans, dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- l'attribution d'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM VALLOGIS sur une assiette prévisionnelle d'opération de 264 029 € TTC pour permettre la construction de 2 logements PLAI situés 89 rue d'Illiers, 4/6 rue des Bons Etats à Orléans,

- la convention de subvention à passer avec la SA HLM VALLOGIS.

VTD 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (89 rue d'Illiers, 4/6 rue des Bons Etats) - Construction de 7 logements locatifs sociaux PLUS collectifs - Attribution de 7 agréments PLUS et de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau a approuvé :

- l'attribution de 7 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 7 logements, situés 89 rue d'Illiers et 4-6 rue des Bons Etats à Orléans,

- l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 3 500 €, au titre du dispositif un pour un, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre la construction de 7 logements PLUS situés 89 rue d'Illiers et 4-6 rue des Bons Etats à Orléans, dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- l'attribution d'une subvention PLUS de 9 026 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 201 029 € TTC pour permettre la construction de 7 logements PLUS, situés 89 rue d'Illiers et 4-6 rue des Bons Etats à Orléans,

- la convention de subvention à passer avec la SA HLM Vallogis.

VTD 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Orléans (89 rue d'Illiers-4/6 rue des Bons Etats) - Construction de 3 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Réservation de 3 agréments à la SA HLM Vallogis

Le bureau a approuvé l'octroi de 3 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM Vallogis, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 3 logements situés 89 rue d'Illiers – 4/6 rue des Bons Etats à Orléans.

VTD 06 - Foncier - Commune d'Orléans - Cession d'immeuble non bâti - 165 rue du Poirier Rond - Passation d'une promesse de vente et d'un acte de vente avec Mme KLOECKNER et M. VINCENT

Le bureau a :

- décidé de vendre la parcelle de terrain cadastrée BX numéro 788 d'une surface totale de 463 m<sup>2</sup>, sise 165 rue du Poirier Rond à Orléans, moyennant le prix global et forfaitaire de 85.000 €, non assujetti à la TVA,

- approuvé la promesse de vente ainsi que l'acte de vente correspondant à passer avec Mme Elodie KLOECKNER et M. Nicolas VINCENT, étant précisé que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

VTD 07 - Foncier - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Saisine de l'Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI Foncier Cœur de France) pour le portage foncier d'un ensemble immobilier bâti appartenant aux conjoints HOUSET (Ilot tête nord du pont de l'Europe)

- Le bureau a autorisé le Président à solliciter l'établissement public foncier local interdépartemental Foncier Cœur de France en vue de procéder à l'acquisition d'un ensemble immobilier bâti cadastré



section AS n° 67, 68, 70, 71, 72 et 73, appartenant aux consorts HOUSSET, situé tête nord du pont de l'Europe (1-3 rue de la Madeleine et 3 rue Mothiron) sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle.

VTD 08 - Loire trame verte - Marché public de maîtrise d'œuvre - Commune d'Orléans - Réaménagement du sentier des Tourelles et confortement des berges - Communes de Saint-Jean-le-Blanc, Orléans et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Approbation d'un marché en procédure adaptée

Le bureau a décidé de passer un marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet le réaménagement du sentier des Tourelles en rive gauche de la Loire avec le groupement BIOTEC / IN FOLIO PAYSAGISTES (69 – LYON), pour un montant négocié de 41 255 € HT soit 49 506 € TTC.

## RESSOURCES HUMAINES

RH 01 - Ressources humaines - Déplacements d'élus - Attribution de mandats spéciaux

Retiré de l'ordre du jour

Fait à Orléans, le 21 NOV. 2014  
Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

### AVIS AU PUBLIC

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*